SGAC

ISAM/MBM

Scientia splendet et conscientia

Enseignement Supérieur et Universitaire
INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS DE MBUJIMAYI
ISAM / Mbujimayi (officiel)
(isamombm@gmail.com/ +243827294334)

Le Directeur Général

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°019/ESU/ISAM-MBM/DG/PNTK/2019 DU 02/12/2019 PORTANT MISE EN PLACE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET OUVRIER A L'INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS DE MBUJIMAYI

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi,

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national en République démocratique du Congo ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche scientifique ;

Vu l'Ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu le Décret n°015/040 du 14 décembre 2015 portant critères de viabilité des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté ministériel n°025/MINESU/CAB.MIN/SMM/RNT/LMM/2017 du 31 mars 2017 portant ouverture d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire public dénommé : Institut Supérieur des arts et Métiers de Mbujimayi. ISAM de Mbujimayi en sigle ;

Vu l'Arrêté ministériel n°108/MINESU/CAB.MIN/SMM/BLB/LMM/2017 du 14/08/2017 portant nomination des membres du Comité de gestion de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi ;

Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du 29/11/2019, spécialement à son point III dédié à la mise en place des agents à l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi ;

Considérant qu'il y a nécessité d'affecter les agents aux différents postes suivant leurs qualifications respectives et le profil de chaque poste du cadre organique provisoire de l'Etablissement en vue de garantir le bon fonctionnement de ce dernier ;

Sur proposition du Secrétaire Général Administratif ;

Le Comité de gestion entendu ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Décide :

Article 1. Sont affectés aux postes à l'égard de leurs noms les agents ci-après :

N°	Nom et postnom/ Prénom	Grade	Matricule	Affectation (poste et service)
I. SERVICES ATTACHES AU CABINET DU DIRECTEUR GENERAL				
1.	KABALA MUTEBA Ivon	ASS1	7965898L	Directeur de Cabinet
2.	KABAMBI MUKADI Clé.	ASS1	7965899N	Directeur de Cabinet Adjoint
3.	KUMANYI LUKANU	ATB1	7965917T	Assistant du DG chargé des Relations publiques
4	MAKABU BUKASA Olivier	ATB1	7974626L	Secrétaire de Direction
5.	KABAMBI CIBENJI	ATB2	7974632V	Chef de service du protocole
6	NTUNDU MBUYI	ASS1	7965906Z	Chef d'Atelier de couture
7.	CIUMA LUABEYA Marie-Y.	ATB2	7965923E	Chef de service d'Audit et Contentieux
8.	MBUYI MUKENDI	ATB1	7974627N	Chef de service informatique
9.	MBULA KABONGO	ATB1	N.U.	Chef de service de Garde et Sécurité
10.	BUERE WA NUNI	ATB2	7974631T	Chargé de relation publique à Kinshasa
11.	CIAPA MUBENGA	ATB2	796592E	Opératrice de saisie
12.	KAMWANYA MULAMBA	AGB1	N.U.	Agent chargé de réception à la direction
13.	NZEBA MBIYA	AGB1	7974637E	Cuisinière du DG
II. SECRETARIAT GENERAL ACADEMIQUE				
14.	KABUIKA NTAMBALA	ASS2	-	Assistant principal du Secrétaire Général Académique
15.	KAYEMBE KAPYAMBA	ATB1	7974625K	Assistant second du Secrétaire Général Académique
16.	CIBASU BUENDE	BBL. 2cl	7965907A	Chef de la Bibliothèque
17.	MWIKA N'SHIMBA	ATB1	7974628P	Chef de division des affaires académiques

18.	MULUMBA MUTEBA Onés.		N.U.	Appariteur central
19.	NTUNDU MBUYI	ASS1	7965906Z	Chef de sections de Modélisme et de Coupe et couture
20.	TSHIBANGU MUTOMBO	ASS1	7974584L	Chef de section des Arts ménagers et hôtellerie
21.	MUJINGA MULUMBA	CPP1	7965912L	Secrétaire de section de Coupe et couture
22.	MPINDA MUANZA	CPP1	7965910H	Secrétaire de sections de Modélisme
23.	TSHIMANGA KANYUNYI	CPP1	7965915R	Secrétaire de section des Arts ménagers et hôtellerie
24.	BAMBI NTUMBA	ASS1	7965896H	Coordonnateur des stages et pratique professionnelle.
25.	MIANDABU MBIYA	BBL 2cl	7965919X	Chef adjoint de la bibliothèque
26.	CILEMBA MUNDADI	AGB1	N.U	Agent de classement à la bibliothèque
III.	SECRETARIAT GENERAL ADMINISTRATIF			
27.	KABOLA KAMWEMA	ATB1	7965916S	Assistante du Secrétaire Général Administratif
28.	TSHIBOLA KENDA KANA	ATB1	7974630S	Chef de Division des finances
29.	KAMUANYA KAJA	ATB1	7974622C	Caissière principale
30.	YOMBO KALONJI Nadine	ATB1	7965922C	Chef de service du Budget
31.	MUSAU KAMBA	ATB2	N.U.	Chef de service d'intendante
32.	NDIBU KANGULUNGU Didier		N.U.	Chef de service des affaires sociales
33.	KAMUNGA SHIMATU	ATB1	7974623E	Chef de Division des affaires administratives
34.	A pourvoir			Chef de service du personnel
35.	A pourvoir			Chef de service du patrimoine
36.	TSHINKOBO NTALAJA	ATB1	N.U.	Chef de service des œuvres estudiantines
37.	KALOMBO KALOMBO	ATB2	7974633X	Chef de service de maintenance
38.	LUKOJI MUKENDI	AGB1	7974636C	Agent de maintenance à l'Atelier de couture
39.	KAZADI KALAMBAYI F.	AGB1	7974635A	Agent de Garde
40.	BITOTA KALUBI Rachel	AGB1	7965930S	Agent chargé de la propreté de la salle des machines
41.	MUKENDI KAPETA J.	AGB1	7965936C	Agent de Garde et sécurité
42.	NKONGOLO MBUYI	AGB1	7965937E	Agent de Garde et sécurité
43.	KAPONGO NTAMBUA	AGB1	7974634Z	Agent de Garde et sécurité
44.	NGOYI MWELA	AGB2	7974638H	Agent de garde et sécurité
45.	MUKUNA MALEMBA	AGB2	7974639K	Agent de garde et sécurité
46.	BILEMA CIZUBU	AGB2	7965940L	Agent d'entretien
47.	BILONDA BIAYI	AGB2	N.U.	Agent d'entretien
48.	BILONDA NGANDU	AGB2	N.U.	Agent d'entretien

Article 2. Le Secrétariat de direction, l'Atelier de couture et la Bibliothèque ont tous rangs des Divisions ;

Article 3. Le Chef de Division des affaires administratives s'occupe des activités des services du personnel et du patrimoine en attendant la désignation de responsables desdits services ;

Article 4. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente.

Article 5. Les secrétaire Général Académique et le Secrétaire Général Administratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Mbujimayi, le 02/12/2019

Le Directeur Général,

Peter NGALA NTUMBA KABASHADI, PhD.
Professeur Associé